

ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE

Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), nous pouvons étudier si vous avez **droit à une bourse pour son année scolaire**.

Pour cela, il vous suffit de remplir ou modifier les **informations ci-dessous, pour vous-même et pour votre concubin(e)** si cette situation vous concerne.

Ces informations sont indispensables pour nous permettre de récupérer automatiquement vos données fiscales.

De cette manière, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée. Vous obtiendrez une réponse au cours du premier trimestre de l'année scolaire.

**J'ACCEPTÉ L'ÉTUDE AUTOMATIQUE DE MON DROIT À BOURSE ET
JE COMPLÈTE LES INFORMATIONS CI-DESSOUS** cocher la case

Vous-même :

Nom de famille : Nom d'usage :

Prénom 1 : Prénom 2 : Prénom 3 :

Date de naissance : / / Pays de naissance :

Département de naissance : Commune de naissance :

Votre concubin(e) : Vous êtes en concubinage si vous vivez en couple sous le même toit, sans être marié ou pacsé (dans ce cas vous payez vos impôts séparément). **L'accord de votre concubin(e) est indispensable pour cette démarche.**

Civilité : Mme M

Nom de famille :

Nom d'usage :

Prénom 1 : Prénom 2 : Prénom 3 :

Date de naissance : / / Pays de naissance :

Département de naissance : Commune de naissance :

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus. Date : / /

Signature :